

DECISION N°100/2026

Fongibilité des crédits M57 : décision budgétaire modificative n°3 portant virement de crédits de chapitre à chapitre – Exercice 2026

**Le Président
de la Communauté de Communes du Pays Mornantais**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.5217-10-6,

Vu la délibération n°CC-2023-084 du Conseil Communautaire en date du 4 juillet 2023 adoptant la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1er janvier 2024,

Vu la délibération n°2026-031 du Conseil Communautaire en date du 10 mars 2026 approuvant le Budget Primitif 2026 et autorisant le Président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites de 7,5% en fonctionnement et en investissement,

Vu la décision budgétaire modificative n°068/2026 en date du 27 juillet 2026 de fongibilité des crédits portant virements de crédits de chapitre à chapitre,

Vu la décision budgétaire modificative n°082/2026 en date du 7 septembre 2026 de fongibilité des crédits portant virements de crédits de chapitre à chapitre,

Considérant qu'il convient de procéder à des ajustements comptables,

Considérant que ces ajustements interviennent par virement de crédit entre chapitres,

DECIDE

Article 1 : D'autoriser le virement de crédits suivant :

Compte	Opération	Libellé	dépenses I	recettes I
		INVESTISSEMENT		
20421	2204	Soutien à l'agriculture - dépenses complémentaires	3 329 €	
2111		Clôture et accès parcelle CLAIR - report dépenses	- 3 329 €	
		TOTAL	- €	- €

Envoyé en préfecture le 08/10/2026

Reçu en préfecture le 08/10/2026

Publié le

ID : 069-246900740-20261005-DECISION100_26-BF



Article 2 : Il sera rendu compte de ce virement de crédits à la première réunion du Conseil Communautaire qui suit cette décision.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Chef de Service Comptable du SGC de Givors, comptable assignataire
- Monsieur le Préfet du Rhône.

Fait à Mornant, le 5 octobre 2026

Le Président

Renaud PFEFFER

PUBLIE LE 8 OCTOBRE 2026
RENAUD PFEFFER, PRESIDENT

